

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 octobre 2020

Date de la convocation : 06/10/2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Christophe BOUVIER, M. Christian BOREL à M. Patrick CURTAUD, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Daniel PARAIRE à Mme Anny GELAS, Mme Sophie PORNET à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN, M. Lévon SAKOUNTS à Mme Annie DUTRON.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : M. Thierry SALLANDRE.

OBJET : **TRANSPORT** – Création du Mobi annuel L'va + TER sur le réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération.

Rapporteur : Nicolas HYVERNAT

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément au contrat de délégation du service public des transports urbains conclu le 21 octobre 2013 entre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et la société Vienne Mobilités (Groupe RatpDev) et au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de services de transport public routier de personnes conclu le 27 Août 2018 entre Vienne Condrieu Agglomération et la société Transdev, l'agglomération est compétente pour la création de nouveaux titres de transport sur son réseau de transport.

Depuis le 1^{er} septembre 2008, l'Agglomération a créé un titre mensuel MOBI 30 + TER en vue de favoriser la multimodalité pour tous les clients en possession d'un abonnement mensuel TER en cours de validité. Plusieurs usagers ont fait valoir le fait de pouvoir bénéficier d'un titre annuel L'va + TER, ceci afin de leur éviter de se déplacer chaque mois à la Maison de la Mobilité.

Afin de compléter sa gamme tarifaire et de répondre aux demandes des abonnés annuels du TER, il est proposé de créer un abonnement annuel L'va à tarif préférentiel pour tous les clients en possession d'un abonnement annuel TER en cours de validité.

Le montant de cet abonnement annuel L'va sera de 140 € (au lieu de 280 € correspondant au tarif de l'abonnement annuel L'va soit une réduction de 50% sur le coût de l'abonnement classique). L'utilisateur devra justifier d'un abonnement annuel TER pour bénéficier de ce tarif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des transports et notamment ses articles L3111-1 et suivants,

VU le contrat de délégation du service public des transports urbains conclu le 21 octobre 2013 entre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et la société Vienne Mobilités (Groupe RatpDev)

VU le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de services de transport public routier de personnes conclu le 27 Août 2018 entre Vienne Condrieu Agglomération et la société Transdev

VU l'avis du Bureau Communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la création d'un abonnement annuel L'va + TER, à compter du 1^{er} novembre 2020, sur le réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

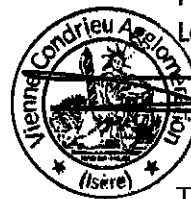
Conseil Communautaire du 13 octobre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 OCT. 2020
et a été publiée le 15 OCT. 2020



Le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS
Thierry KOVACS